RESPECT
ESPRIT D'EQUIPE
PROFESSIONNALISME

Appel à candidatures réservé aux membres du personnel volontaire de la Protection civile

RECRUTEMENT DE 80 SAPEURS-POMPIERS AMBULANCIERS VOLONTAIRES AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG (H/F)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone en sa séance du 28/11/2018, et ce conformément à l'Arrêté royal du 14 octobre 2018 relatif à la mobilité de personnel opérationnel de la Protection Civile vers les zones de secours, déclare vacantes 80 places de sapeurs-pompiers volontaires et lance pour compléter son cadre opérationnel, un appel à candidatures pour le recrutement de 80 sapeurs-pompiers ambulanciers volontaires au sein de la Zone de secours Luxembourg.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes, membres du personnel volontaire de la Protection civile.

1. Description de fonction :

Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels.

En outre, il exécute les missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Pour plus de détails, merci de bien vouloir vous référer aux deux profils de fonctions ci-annexés, tels que définis par l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016, à savoir « Sapeur-pompier » et « Secouriste-ambulancier ».

2. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- Etre Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- Etre âgé de 18 ans au minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Etre titulaire du permis de conduire B.

Zone de Secours Luxembourg
Commandant de Zone : Cpt. Stéphane THIRY
Pôle Administration, Ressources Humaines et Formation - *Service des Ressources Humaines*
Place Léopold, 1 – Annexe du Palais – 6700 ARLON
063/212 627 rh@zslux.be

www.zslux.be

3. Conditions à remplir au moment de la nomination :

- Etre détenteur du brevet B01 ;
- Etre détenteur de l'insigne distinctif de secouriste ambulancier en ordre de validité ;
- Etre détenteur du permis C.
- Etre domicilié dans un rayon de 7 km ou 10 minutes d'un poste de secours de la Zone. L'outil Google Maps est utilisé pour déterminer le trajet domicile jusqu'audit poste. Si plusieurs trajets sont proposés par Google Maps, un de ceux-ci doit correspondre à un des critères précités.

4. Modalités de sollicitation :

Sont seules prises en considération, les candidatures complètes envoyées au plus tard à la date limite d'introduction des candidatures. Chaque candidature est motivée.

Les candidatures motivées devront parvenir, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg – Cpt. S. THIRY, Commandant de Zone, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon**, pour le vendredi 7 décembre 2018 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, ou déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception.
Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation (dûment signée) ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximum précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Copie du/des permis de conduire en sa possession ;
- Une attestation de milice (pour les candidats masculins nés avant le 1/1/1976) ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

Sera considéré comme un atout :

- Une connaissance géographique approfondie de la Zone de secours Luxembourg ;
- L'exercice de fonctions spéciales au sein de la Protection civile.

5. Stage de recrutement :

Stage de recrutement :

La Zone soumet les candidats à un concours. Les épreuves peuvent être éliminatoires.
Le résultat du concours est notifié à l'intéressé soit par lettre recommandée soit par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

Les lauréats, qui ont été soumis à un examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du code du bien-être au travail, sont admis au stage par le Conseil dans l'ordre du classement du concours.

Le stage de recrutement se termine un an à partir de l'obtention des brevets dont question ci-dessus.
La période de stage complète ne peut excéder six ans pour le stagiaire volontaire à compter de l'entrée en service.

Nomination à la fin de stage :

La nomination est notifiée par la Zone directement à l'intéressé et à la Direction générale de la Sécurité civile.

6. Publication

L'appel est transmis à la Direction Générale de la Sécurité Civile, laquelle porte cette information à la connaissance des membres du personnel volontaire.

Un règlement d'épreuves est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu des épreuves ainsi que la composition du jury.

RESPECT
ESPRIT D'EQUIPE
PROFESSIONNALISME

Règlement d'épreuves réservé aux membres du personnel volontaire de la Protection civile

RECRUTEMENT DE 80 SAPEURS-POMPIERS AMBULANCIERS VOLONTAIRES AU SEIN DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG (H/F)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone en sa séance du 28/11/2018, et ce conformément à l'Arrêté royal du 14 octobre 2018 relatif à la mobilité de personnel opérationnel de la Protection Civile vers les zones de secours, fixe comme suit le règlement d'épreuves relatif au recrutement de 80 sapeurs-pompiers ambulanciers volontaires au sein de la Zone de secours Luxembourg.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes, membres du personnel volontaire de la Protection civile.

Le présent règlement précise le contenu du concours, les critères de réussite et la composition du jury.

7. Concours de recrutement :

Le Concours de recrutement se déroule en deux parties :

- Une épreuve écrite permettant entre-autre d'apprécier la conformité du candidat avec la description de fonction et les valeurs de la Zone, à l'aide d'un questionnaire à choix multiple portant sur :
  - des connaissances générales relatives à la réforme de la sécurité civile et les zones de secours en général ;
  - des connaissances techniques de base sur la fonction de pompier.

- Une épreuve orale portant entre-autre sur :
  - la motivation du candidat ;
  - la conformité du candidat avec la description de fonction ;
  - la capacité d'intégration du candidat en tant que membre opérationnel volontaire dans la Zone de secours ;
  - les atouts supplémentaires du candidat.

Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir au minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

8. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg **:**

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;

- Du responsable du pôle Administration, Ressources Humaines et Formations, ou de son délégué ;
- Du responsable du pôle Organisation des Secours, ou de son délégué ;
- D'un officier responsable d'un secteur organisationnel ;
- D'un secrétaire du service RH, sans voix délibérative ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Le résultat du concours est notifié à l'intéressé soit par lettre recommandée soit par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

	Description de fonction Zone de secours Luxembourg Sapeur-pompier
Objectifs	1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone. 2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Description	Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.
Tâches-clés et domaines d'activité	Finalités-clés 1. Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention) Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone. Tâches possibles (non limitatives) : - Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme. - Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées. - Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses. - Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. 2. Collaborateur opérationnel (préparation) Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse. Tâches possibles (non limitatives): - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.
Place dans l'organisation	La fonction est dirigée par : Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen (sergent, adjudant), mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal. La fonction ne dirige pas : /

<table>
<tr><td>Eléments de réseau</td><td colspan="3"><u>La fonction reçoit des informations de :</u></td></tr>
<tr><td></td><td>Sous-officier dirigeant</td><td>Avis oraux</td><td>Contact personnel</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Décisions</td><td>Contact personnel, informel, mail,….</td></tr>
<tr><td></td><td>Officier supérieur</td><td>Décisions</td><td>Lettre, mail,…</td></tr>
<tr><td></td><td>Collègues</td><td>Questions orales et écrites, avis,…</td><td>Informel</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3"><u>La fonction fournit des infos à :</u></td></tr>
<tr><td></td><td>Sous-officier dirigeant</td><td>Questions orales et écrites, avis,…</td><td>Contact personnel</td></tr>
<tr><td></td><td>Collègues</td><td>Questions orales et écrites, avis,…</td><td>Contact personnel, informel, mail,….</td></tr>
<tr><td></td><td>Citoyens</td><td>Questions orales, avis,…</td><td>Contact personnel, informel, mail,….</td></tr>
<tr><td>Autonomie</td><td colspan="3"><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u>
- Le choix d’une solution alternative si, en raison d’une modification imprévisible ou d’une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d’un risque important pour sa propre sécurité.
- L’interruption d’une mission opérationnelle, pour autant qu’un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu’aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission.
- Le choix d’une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n’est pas/ne peut pas être joignable à temps.
- Le timing et la méthode d’exécution concrets d’une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles.

<u>La fonction doit demander l’autorisation pour :</u>
- Le choix de la procédure d’engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l’exécution des tâches opérationnelles.
- Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d’ordre intérieur du service.
- Toute activité qui influence l’opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n’aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l’opérationnalité au cours de cette activité.</td></tr>
<tr><td>Cadre et conditions de travail</td><td>Place dans l’organigramme</td><td colspan="2">Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l’exécutant au sein de l’organisation de l’équipe d’incendie.</td></tr>
<tr><td></td><td>Caractéristiques spécifiques</td><td colspan="2">• Horaire de prestation irrégulier
• Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit
• Les rappels sont possibles
• Charges physiques et lourdes possibles</td></tr>
<tr><td></td><td>Niveau</td><td colspan="2">Sixième année enseignement secondaire professionnel</td></tr>
<tr><td></td><td>Recrutement</td><td colspan="2">Cf. statut administratif et pécuniaire</td></tr>
<tr><td></td><td>Période d’intégration</td><td colspan="2">Cf. statut administratif et pécuniaire</td></tr>
<tr><td></td><td>Diplôme</td><td colspan="2">Obtention du brevet BO1 pendant le stage</td></tr>
</table>

	Description de fonction **Zone de secours Luxembourg** **Secouriste - ambulancier**	
	Cette fonction est associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant. La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques. Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)	
Description	Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale. A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant. Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone. Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances. Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives. Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.	
Tâches-clés et domaines d'activité	Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.	
	La description de fonction pour les parties : • Place dans l'organisation • Eléments de réseau • Autonomie • Situations et conditions de travail est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non-pompiers (AR 23/08/2014)	
Situations et conditions de travail	Diplôme, brevet, certificat, …	Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998) Conditions AR 23/08/2014

	Caractéristiques spécifiques	• Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible